

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 30 JUIN 2017

Convocation du : 23/06/2017

Le Conseil Municipal de la Madeleine Bouvet s'est réuni en session ordinaire, le trente juin deux mil dix-sept à dix-neuf heures, sous la présidence de M GUIARD Christophe.

Etaient présents : MM. GUIARD - CHARLES - POULET - GRASTEAU - BOULAY -BEJON
Mmes ROQUAIN – BIZOT Eliane - BIZOT Marie-Claire – PIRONNET - BLOC

Le compte rendu de la réunion du 23 mai deux mil dix-sept est accepté et signé par le conseil municipal.

Election sénatoriale : élection du délégué et de ses suppléants.

L'élection sénatoriale ayant lieu le 24 septembre prochain, Madame le Préfet a ordonné au conseil municipal de procéder à l'élection du délégué et de 3 suppléants.

Monsieur GUIARD Christophe s'est présenté délégué.

Il a été élu au 1^{er} tour du scrutin à 11 voix « pour », 0 « contre », 0 abstention ».

Monsieur POULET Patrick s'est présenté 1^{er} suppléant.

Il a été élu au 1^{er} tour du scrutin à 11 voix « pour », 0 « contre », 0 abstention ».

Madame BIZOT Eliane s'est présentée 2^{ème} suppléant

Elle a été élue au 1^{er} tour du scrutin à 11 voix « pour », 0 « contre », 0 abstention ».

Madame ROQUAIN Colette s'est présentée 3^{ème} suppléant.

Elle a été élue au 1^{er} tour du scrutin à 11 voix « pour », 0 « contre », 0 abstention ».

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que Monsieur Jean-Claude LENOIR ne se présente pas à l'élection sénatoriale.

Travaux dans le logement communal

Certains travaux sont nécessaires dans le logement communal avant de le remettre en location.

[Enduit cheminée dans le grenier :

Monsieur Olivier BOULAY quitte la salle.

L'entreprise BOULAY a présenté un devis d'un montant de 830,00 euros HT

Après avoir délibéré le conseil municipal accepte à l'unanimité le devis.

Les crédits sont prévus à l'opération 22 du budget.

Monsieur BOULAY réintègre la salle.

[Plomberie Sanitaire :

L'entreprise TIREAU-PITEL a présenté un devis pour changer un évier, un mitigeur, 2 robinets et siphons pour machine laver, mécanisme WC et diverses fournitures, dont le montant s'élève à 809.07 euros HT.

Après avoir délibéré le conseil municipal accepte à l'unanimité le devis.
Les crédits sont prévus à l'opération 22 du budget.

[Isolation intérieure :

Afin d'isoler les chambres, le salon et l'escalier, un devis a été demandé à l'entreprise de M JOURDHEUIL Philippe. Le montant s'élève à 3 834.00 euros HT

Après avoir délibéré le conseil municipal accepte à l'unanimité le devis.

Les crédits sont prévus à l'opération 22 du budget.

[Plafonds des 2 chambres :

Les plafonds des 2 chambres doivent être refaits, un devis a été demandé à l'entreprise de M BOUVET Daniel afin de poser des plafonds tendus. Le montant total s'élève à 2 001.20 euros HT.

Après avoir délibéré le conseil municipal accepte à l'unanimité le devis.

Les crédits sont prévus à l'opération 22 du budget.

Réfection de la toiture de la sacristie

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la toiture de la sacristie doit être refaite. Monsieur BOULAY Olivier quitte la salle.

Un devis a été demandé à l'entreprise LEGAVE et à l'entreprise BOULAY.

ENTREPRISE LEGAVE : 5 757.52 euros HT

ENTREPRISE BOULAY : 3 924.80 euros HT

Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité le devis de M BOULAY pour le montant de 3 924.80 euros HT.

Les crédits sont prévus à l'opération 22 du budget.

Monsieur BOULAY réintègre la salle.

Logement communal : Admission en non-valeur.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite au décès de Mme ISNER Guissepine, le loyer reste impayé pour un montant de 1 709.78 euros. Monsieur BRILHAULT, trésorier, nous transmet l'état des admissions en non-valeur car la fille de Mme ISNER a refusé la succession.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, accepte à l'unanimité de prendre en non-valeur la somme de 1 709.78 euros.

Départ de Madame ISNER Cynthia : Remboursement de la caution.

Madame ISNER Cynthia est partie depuis le 31 mai dernier. Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le logement n'a pas été rendu propre, des travaux sont nécessaires, des meubles, beaucoup d'objets et détritrus sont restés sur place. Il a fallu que la commune se charge de les enlever.

Monsieur le Maire propose, vu l'état du logement et du temps passé à débarrasser celui-ci, de ne pas rembourser la caution dont le montant est de 445 euros.

Après avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas rendre la caution à Madame ISNER Cynthia.

ADMR : Demande de subvention

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'association locale ADMR a fait une demande de subvention pour l'année 2017.

Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité d'allouer une subvention de 120 euros à l'ADMR.

Cette somme est prévue au budget au compte 6574.

UNA : Demande de subvention

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'association UNA a fait une demande de subvention pour l'année 2017.

Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité d'allouer une subvention de 120 euros à l'UNA.

Cette somme est prévue au budget au compte 6574.